

No. 168.

2de. Session, 3e. Parlement, 12 Victoria, 1849.

BILL.

Acte pour autoriser les défendeurs à
faire une pleine défense en certains
cas, dans les actions fondées sur des
jugements rendus à l'étranger.

Reçu et lu pour la 1ère fois, mardi, le 13 mars,
1849.

Seconde lecture, lundi, le 19 mars, 1849.

L'Hon. M. BOULTON.